

NORME
INTERNATIONALE

ISO
105-J02

Deuxième édition
1997-12-15

**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

**Partie J02:
Évaluation instrumentale de la blancheur
relative**

iTeh Standards
Textiles — Tests for colour fastness —
Part J02: Instrumental assessment of relative whiteness
Document Preview

[ISO 105-J02:1997](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c5ecee8-7b3-445a-915f-394d6d7a1adc/iso-105-j02-1997>



Numéro de référence
ISO 105-J02:1997(F)

© ISO 1997

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 105-J02:1997](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c5ecee8-7f33-445a-915f-394d6d7a1adc/iso-105-j02-1997>

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 1999

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-J02 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 105-J02:1987), dont elle constitue une révision technique.

Entre 1978 et 1985, l'ISO 105 était publiée en 13 « parties », chaque partie étant désignée par une lettre (par exemple « Partie A »). Chaque partie contenait une série de « sections », désignée chacune par la lettre correspondant à la partie et par un nombre à deux chiffres (par exemple « Section A01 »). Ces sections sont maintenant publiées à nouveau sous la forme de documents séparés, chacun correspondant à une « partie », mais conservant les désignations alphanumériques initiales. Une liste complète de ces parties figure dans l'ISO 105-A01.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente partie de l'ISO 105.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie J02 : Évaluation instrumentale de la blancheur relative

1 Domaine d'application

1.1 La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode permettant de quantifier la blancheur et la teinte des textiles, y compris pour les matériaux fluorescents.

1.2 La blancheur mesurée à l'aide de cette méthode d'essai est une indication de la couleur blanche d'une surface textile telle qu'elle apparaît à un observateur moyen. La teinte, si elle est différente de zéro, est une indication du glissement vers le rouge ou vers le vert de la tonalité bleutée (neutre) de longueur d'onde dominante égale à 466 nm. Les formules recommandées de calcul de la blancheur et de la teinte sont celles de la CIE¹⁾.

1.3 Le facteur de réflexion étant fonction de la nature de la surface du textile, les comparaisons ne peuvent être faites qu'entre éprouvettes du même type de textile.

1.4 L'application des formules est restreinte à des éprouvettes que l'on appelle «blanches» d'un point de vue commercial, qui ne diffèrent pas trop en couleur ou en fluorescence et qui sont mesurées pratiquement au même moment à l'aide du même instrument. Compte tenu de ces restrictions, les formules donnent des évaluations de la blancheur en valeur relative, mais non absolue, qui conviennent aux pratiques commerciales si l'on emploie des instruments de mesure offrant des caractéristiques techniques adaptées et modernes.

1.5 Les nombreuses impuretés des textiles absorbent la lumière à onde courte, d'où l'aspect jaunâtre perçu par les observateurs. Une mesure de blancheur peut donc donner une indication du degré d'absence d'impuretés dans le textile.

1.6 La mesure de la blancheur peut également permettre de déterminer les effets des composants bleuissants ou des agents azurants fluorescents (FWA) sur la blancheur des textiles.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-J01:²⁾, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J01: Principes généraux de mesurage de la couleur de surface*.

¹⁾ Commission internationale de l'éclairage, Vienne.

²⁾ À publier.

Publication CIE n° 15.2:1986 ³⁾, *Colorimétrie* (Deuxième édition).

Publication CIE n° 17.4:1987 ³⁾, *Vocabulaire international de l'éclairage*.

ASTM E 284-96b:1996 ⁴⁾, *ASTM Terminology of appearance (Revised)*.

ASTM E 308-96:1996 ⁴⁾, *Practice for computing the colours of objects by using the CIE system*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 105, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1

coordonnées trichromatiques CIE

rapport de chacune des trois composantes trichromatiques d'une couleur, au sens psychophysique du terme, à leur somme

3.2

composantes trichromatiques CIE

quantités des trois stimuli de couleur de référence nécessaires pour égaliser la couleur du stimulus considéré et défini par la CIE pour l'observateur de référence colorimétrique CIE 1931 (observateur de référence 2°) et pour l'observateur de référence colorimétrique supplémentaire CIE 1964 (observateur de référence 10°), dans des conditions d'éclairage particulières

3.3

agent azurant fluorescent (FWA)

colorant qui absorbe les rayonnements proches de l'ultraviolet (UV) et réémet un rayonnement visible (bleu violet) faisant apparaître plus blanc le matériau jauni auquel il a été appliquée

3.4

diffuseur parfait par réflexion

diffuseur isotrope idéal dont le facteur de réflexion est égal à 1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c5ecee8-7b3-445a-915f-394d6d7a1adc/iso-105-j02-1997>

NOTES

1 Un diffuseur isotrope est un diffuseur pour lequel la répartition spatiale du rayonnement réfléchi est telle que la radiance ou la luminance est la même dans toutes les directions de l'hémisphère dans lesquelles le rayonnement est réfléchi.

2 Le diffuseur parfait par réflexion sert de base d'étalonnage des instruments de mesurage du facteur de réflexion. Les équations de blancheur et de la teinte sont formulées de telle sorte que le diffuseur parfait par réflexion au sens de la CIE ait un indice de blancheur de 100,0 et une valeur de teinte de 0,0.

3.5

blancheur

attribut permettant de juger de la couleur par rapport au blanc parfait

3.6

teinte

tonalité d'un matériau blanc affectée par la longueur d'onde de l'émission de crête ou du facteur de réflexion

NOTE Ces définitions sont tirées des publications CIE 15.2, CIE 17.4 ou de la norme ASTM E 284-96b.

³⁾ Disponible chez CIE Central Bureau, Kegelgasse 27, A-1030 Vienne, Autriche.

⁴⁾ Disponible chez ASTM, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, Etats-Unis.